FRC. 19243 B
Case
FRC
20644

TROISIEME LETTRE A M. CÉRUTTI,

Sur les prétendus Prodiges & faux Miracles, employés dans tous les tems, pour abuser & subjuguer les Peuples; avec nombre d'exemples de ces pieuses fraudes, non moins amusantes qu'intéressantes;

Par l'Auteur ou *Editeur* des Pieces intéressantes & peu connues.

Non tàm certandi cupidus,
Quàm te imitari aveo.

A PARIS,
Chez DE BRAY, Libraire, Galerie de bois, N°. 235, au Palais-Royal.

1791.

TROISIEME LETTRE A M. CÉRUTTI.

Moins les Impoſteurs ſont à craindre,
Et moins les Peuples ſont à plaindre!

GRACES aux progrès de la philoſophie; digne & zélé défenſeur de l'humanité opprimée! les miracles & les prétendus prodiges (cette eſpèce de monnoie, au moyen de laquelle le Sacerdoce sut atteindre à ce comble de puiſſance tant ſpirituelle que temporelle, dont notre auguſte Aſſemblée Nationale vient de nous affranchir); cette ridicule eſpèce de monnoie, dis-je, eſt enfin tombée dans un tel diſcrédit, qu'à peine les plus *effrontés* agioteurs oſeroient aujourd'hui la propoſer chez nous dans le commerce de la vie civile!

Auſſi, dans cette lettre, vous me verrez moins occupé de cette matière que d'un objet

que le moment préſent rend plus intéreſſant encore pour la Nation : c'eſt-à-dire de tâcher d'éclairer les moins inſtruits, en leur dévoilant par quels moyens les Miniſtres d'une Religion fondée ſur la charité & l'humanité, à peine introduits dans l'Empire, ſont bientôt parvenus à ſubjuguer non-ſeulement les peuples, mais les Souverains mêmes.

HISTOIRE MÉMORABLE

De l'ancienne & fameuſe NOTRE-DAME DE LIESSE (1).

APRÈS nous être bornés à ne parler que de *Notre-Dame de Lorette*, en Italie, & de deux autres *Notre-Dames à Miracles*, en Eſpagne, nous ſerions peut-être également en fond pour prouver que la France, & ſur-tout les *Pays-Bas*, en possèdent plus d'une autre. Mais

---

(1) *Lieſſe* (Noſtra-Domina de Lætitiâ), *bourg de France, en* Picardie, *diocèſe de* Laon, *célèbre par une image de la* Vierge, *qui y attire un grand nombre de pélerins.*

la crainte d'ennuyer nos lecteurs, nous engage à ne lui en citer que l'exemple suivant :

Lettre de M. D***, *à Madame* la Baronne *de* M***.

« J'ai l'honneur de vous écrire de *Guise*, Madame, pour vous donner, ainsi que vous m'avez dit le désirer, des nouvelles de *Notre-Dame de Liesse*.

» J'eus l'honneur de lui rendre mes devoirs hier; & après lui avoir dit, à genoux, un *Ave Maria* pour moi, & un pour vous, je m'approchai jusqu'à ses pieds, & pris la liberté de la regarder en face, ainsi que d'examiner s'il étoit vrai, ainsi qu'on vous l'a assuré, qu'on ne peut voir de quelle couleur elle est, parce qu'elle en change à chaque instant.

Je ne mérite probablement pas de voir un miracle, que j'ai osé ne pas croire avant que d'avoir voulu le voir; mais, je puis vous protester, Madame, que le visage de *Notre-Dame de Liesse* est d'un brun presque noir, très-luisant, & toujours le même. Le grand autel sur lequel elle est élevée, est fort éclairé & magnifiquement paré. Les murailles de

l'Eglise sont couvertes de tableaux & d'offrandes, qui représentent des vœux & des miracles de toute espèce.

Mais un livre que j'ai trouvé chez un Libraire en sortant de l'Eglise, en m'épargnant un récit peut-être trop peu détaillé de l'histoire de cette *Notre-Dame*, me met en état de vous en instruire aussi exactement qu'agréablement, dans un récit mêlé de prose & vers, mais où la poésie n'ajoute aucune fiction à la vérité de la prose.

Vous saurez donc, Madame, que l'an de *Jésus-Christ*, 1132, *Louis VI*, dit *le Gros*, étant Roi de France, *Foulques*, Comte d'*Anjou*, ayant succédé à *Baudouin II*, Roi de *Jérusalem*, fit rebâtir l'ancienne ville de *Berfabé*, qu'on nomma depuis *Gibbelin*; & qu'il la mit entre les mains des Chevaliers *de Saint Jean de Jérusalem*, pour arrêter les courses des ennemis qui n'étoient qu'à quatre lieues de-là dans la ville d'*Ascalon*. Mais que ceux-ci incommodés du voisinage de ces Chevaliers, les attirèrent dans une embuscade, où plusieurs furent tués, & d'autres pris.

Du nombre de ces derniers étoient trois frères, Gentilshommes *Picards*, & Chevaliers *de Saint Jean*, nés au diocèse de *Laon*. L'aîné

ſe nommoit *d'Appe*, le ſecond, Seigneur de *Marchais*, & le troiſième Seigneur de *Coucy*.

« O que la Providence heureuſement travaille !
» Ces trois vaillans *Picards* combattant pour la foi ;
» Et pris par un *Soudan* dedans une bataille,
» Y furent des héros de *Chriſt* & de leur Roi.

Les *Sarrazins* les firent ſoigneuſement guérir de leurs bleſſures, pour avoir le plaiſir de les envoyer à *Noradin*, Soudan *d'Egypte*, qui étoit au grand *Caire*. Ce Prince, zélé partiſan de *Mahomet*, voulut convertir ces trois Chevaliers ; &, pour cet effet, fit appeller ſes plus grands Docteurs. Mais,

» Ces trois frères chrétiens, fameux en leur créance ;
» Des profanes docteurs confondent la raiſon ;
» Et ces lâches vaincus pour en tirer en vengeance ;
» Conſeillent au *Soudan* de les mettre en priſon.

Il ſuivit des conſeils ſi injuſtes. Ces trois frères furent envoyés dans des cachots obſcurs. Mais leur conſtance faiſant juger à *Noradin*, que la perſécution étoit un mauvais argument pour porter à embraſſer une Religion, s'aviſa d'un moyen auſſi agréable que rare pour convertir ces trois Chevaliers. « Ce fut de les envoyer prêcher par ſa fille unique,

nommée *Ilmérie*, Princeſſe pleine d'appas, & douée d'un eſprit capable de perſuader les plus opiniâtres, ainſi que de vaincre les plus réſolus. Elle avoit même ordre de ſon père d'employer tous ſes charmes & toute ſon adreſſe pour ébranbler la conſtance de ſes priſonniers, ainſi que de leur offrir tout ce qui pourroit ſervir à leur ſoulagement, & à leur entière ſatisfaction; ſans même épargner ſa propre perſonne. »

Avouez, Madame la Baronne, que voilà ce qui s'appelle avoir ſa Religion bien à cœur?

Ilmérie, ſans doute, auſſi zélée que ſon père, ſe conforma ſans réplique à ſa volonté. . . . Mais malgré tous ſes efforts, *Noradin* ne réuſſit point!

» Parlant aux Chevaliers par ordre de ſon père,
» *Ilmérie* en priſon mille biens leur promet;
» Mais malgré tous ſes ſoins, c'eſt en vain qu'elle eſpère
» De leur faire embraſſer la loi de *Mahomet*.

Et, en effet, quelles que fuſſent & les charmes & l'éloquence de la belle *Miſſionnaire*, les trois *Picards* ſe trouvèrent tellement inébranlables, que la jeune Infante finit par ſe ſentir ſi complettement terraſſée par la force de leurs

argumens ; que finiſſant par regarder cet événement comme vraîment miraculeux, elle commença à goûter les ſaints myſtères de la foi chrétienne, & à reconnoître enfin *Jéſus-Chriſt*, comme le fils unique du Dieu du ciel & de la terre.

« Les Chevaliers (continue l'Hiſtorien poëte) lui avoient dit de ſi belles choſes des rares qualités & des admirables perfections de la divine *Vierge*, que pour ſatisfaire à l'ardent déſir que ces diſcours lui avoient donné de voir l'Image de la Mère de Dieu, elle pria les Chevaliers de lui en faire une, leur donnant aſſurance qu'après cette faveur, ils n'auroient plus rien à ſouhaiter pour triompher de la fauſſe religion de *Mahomet ;* & qu'elle ſeroit déſormais plus ardente à ſoutenir les vérités de l'Evangile, qu'elle ne l'avoit été à les perſuader des impoſtures de l'*Alcoran.* » Il n'en falloit pas tant pour engager les priſonniers à tâcher de faire ce qu'elle leur demandoit.

L'aîné fut animé d'une foi ſi vive, que bien qu'il n'eût point d'expérience en ſculpture, il s'engagea de travailler à cette Image, ſi l'Infante *Ilmérie* lui donnoit les choſes néceſſaires à cet effet.

Dans l'impatience où cette Princeſſe étoit d'avoir le portrait de la *Vierge*,

» Bientôt elle préſente aux frères généreux ;
» Du cèdre & des outils propres à la ſculpture ;
» Tant ſon déſir eſt grand de retrouver par eux
» De la Reine du Ciel l'adorable figure !

Mais ils n'eurent pas beſoin d'y travailler : dès la nuit ſuivante, les Anges apportèrent cette figure, & la mirent auprès du Chevalier *d'Appe*, l'aîné des trois. Elle éclatoit d'une lumière ſi merveilleuſe, que tout le cachot en reſplendiſſoit ; & répandit une odeur ſi ſuave, qu'il en fut tout embaumé.

» Le portrait de la *Vierge* & de ſon Fils unique ;
» Du Ciel en la priſon par les Anges apporté,
» Y fit ouïr par-tout leur céleſte muſique,
» Et de ce noir cachot bannit l'obſcurité.

L'Hiſtorien vous remarque que ſi cette figure ne leur eût pas été apportée toute faite, ces Chevaliers auroient néanmoins tenu parole à *Ilmérie*, en en faiſant une eux-mêmes, puiſque leur confiance n'étoit pas moindre que celle de *Saint Grégoire*, Evêque de *Néocæſarée* : (ce Saint Evêque avoit promis à un idolâtre de faire le miracle qu'il lui ſouhaiteroit. Il

demanda au Saint de transporter une montagne; & cela fut aussi-tôt fait que demandé.)

Représentez-vous, Madame la Baronne, si vous le pouvez, quelle fut la surprise de l'Infante *Ilmérie*, lorsqu'elle vit le noir cachot tout éclatant de lumière, qu'elle sentit ces délicieuses odeurs, qu'elle vit l'Image & les Chevaliers à genoux, & lorsqu'elle apprit que cette Image étoit l'ouvrage des Anges!

» Les dévots Chevaliers ayant reçu des Cieux;
» Comme un trésor caché, l'Image de *Marie*,
» Adorent humblement ce gage précieux,
» Que reçoit par leurs mains la Princesse *Ilmérie*.

Elle l'emporte en secret au Palais de son père, où s'étant clôsement enfermée dans son cabinet, elle commença ses dévotions à cette sacrée *Vierge*, la priant d'achever sa conversion, & de la mettre en état de vivre & de mourir digne de la voir un jour!

« La fille du *Soudan*, d'un saint zèle enflammée;
» De la Reine du Ciel invoque la bonté;
» Et lorsque le sommeil sa paupière a fermée,
» La Vierge, en l'éveillant, lui dit sa volonté.

Ce fut qu'elle portât en France cette Image;

& qu'au lieu d'*Ilmerie*, elle se fit appeller *Marie.*

Cette Princesse résolut, dès-lors, de quitter l'Egypte; & après avoir pris tous ses arrangemens, étant allée une nuit aux prisons, dont elle trouva les portes ouvertes, les liens des Chevaliers rompus, & ces illustres prisonniers à genoux, recommandant à Dieu leur voyage; ils partirent tous les quatre, *Ilmérie* à leur tête, & chargée de la merveilleuse Image. Ils avoient le fleuve du *Nil* à traverser; mais cela ne les intimida point, & ils eurent raison:

« Un Ange au bord du *Nil* favorise la fuite
» Des Captifs délivrés, auxquels il passe l'eau:
» *Ilmerie* avec eux les embûches évité;
» Puis l'Ange disparoît, ainsi que son bateau.

Ce n'est qu'à cette disparution qu'ils reconnurent que c'étoit un Ange: car celui qui les avoit passés, ne leur avoit d'abord paru qu'un jeune & aimable garçon.

La Princesse n'étoit pas accoutumée à aller à pied. Il est vrai que l'Image qu'elle portoit la soulageoit: mais comme elle étoit aussi chargée de son argent & de ses pierreries, elle ne laissoit pas de marcher avec peine,

quoique les Chevaliers l'aidaſſent de leur mieux. Tous les trois enfin, très-fatigués, s'endormirent dans une agréable prairie éloignée du grand chemin, à quelque diſtance de la Princeſſe, par reſpect tant pour ſon ſexe que pour ſon rang.

Le Seigneur *d'Appe* fut le premier qui ſe réveilla. Mais très-ſurpris de ſe voir ailleurs qu'où il s'étoit endormi, ainſi que de ſe trouver auprès d'une belle ſource, au bord de laquelle il étoit ci-devant venu plus d'une fois ſe récréer; il apperçoit bientôt des bergers; il les appelle, les interroge, & apprend d'eux qu'il eſt en France, & même en Picardie, & que le Château qu'ils lui font remarquer, eſt celui de ſon frère *Marchais*. Il réveille ſes frères, & tous les trois courent à l'infante *Ilmérie*. Mais quel eſt le trouble de cette Princeſſe en ſe réveillant, de ne plus trouver entre ſes bras l'Image de la Sainte *Vierge*, avec laquelle elle s'étoit endormie!.... Elle jette les yeux de tous côtés, apperçoit enfin cette divine Image baignée des eaux où un Ange l'avoit tranſportée, ſans doute pour donner à cette fontaine la vertu de guérir un grand nombre de maladies, ainſi qu'elle l'a fait depuis.

Les Chevaliers alors envoyent un de ces

Bergers porter au château de *Marchais*, la nouvelle de leur arrivée. Mais comme le troisième des frères, y arrivant presqu'en même-tems, lui raconte toute son aventure ; de quoi leur bonne mère enchantée, lui ordonne de la conduire au plutôt vers l'infante *Ilmérie*, où,

« Ces trois frères dévots présentent à leur mère
» Ce jeune cœur brûlant d'une sainte ferveur :
» Elle embrasse *Ilmérie*, & lui dit qu'elle espère
» Voir en elle bientôt l'épouse du *Sauveur*.

Ayant pris tous ensemble la route du Château, ils passèrent par un bel enclos, où la Princesse, qui avoit repris l'Image dans la fontaine, fut bien surprise de ce que cette même Image qu'elle avoit jusques-là portée sans aucune peine, devint tout-à-coup si lourde, qu'elle se vit contrainte de la mettre par terre, d'où personne ne put la relever, jusqu'à ce qu'on eût promis d'y bâtir une Eglise en son nom.

Ce ne fut même qu'après avoir souscrit à cet ordre sacré, & supplié *la Vierge* de ne les point priver de la présence de la sainte

Image, qu'elle redevint légère, & que l'infante la porta.

« Dans ce clos verdoyant où s'arrêta l'Image,
» La *Vierge* ayant choisi ce lieu sur tous les lieux;
» Aussi-tôt on bâtit son Temple merveilleux,
» Où vont les Pélerins lui rendre leur hommage. »

Ainsi, Madame, je puis désormais me vanter d'avoir été dans ce lieu prédestiné qui devoit être le monument éternel de tant de miracles.

Quant à la Princesse, elle alla d'abord à *Laon*, où elle fut baptisée & confirmée par l'Evêque, dont on ne dit pas le nom : mais le nom ne fait rien (dit-on) à la chose : il suffit que,

« La Sultane reçut d'un Prélat vénérable,
» Le baptême divin, source de pureté;
» Et par un saint décret dans les Cieux projetté,
» Qu'on lui donna le nom de la *Vierge* adorable. »

La mère des trois Chevaliers fut la marraine; & le Seigneur *d'Appe*, le parrain qu'elle choisit. L'Evêque voulut revenir avec eux au château de *Marchais*. Il pleura beaucoup en voyant l'Image, lui baisa les pieds, leva les yeux au Ciel, & s'écria : «soyez la bien-venue, ô glo-

» rieuſe *Vierge !* & faites-nous la grâce de » mériter éternellement votre protection ? »

Le même jour on fit une petite Chapelle, où on logea la *Vierge.* Mais le lendemain on ne l'y trouva plus : elle étoit retournée dans ce beau verger, où l'on avoit promis de lui bâtir une Egliſe. L'Evêque & le reſte de la compagnie, y firent un petit couvent de branchages en forme de Chapelle, où ils firent leurs dévotions en attendant que l'Egliſe fût bâtie.

« La nouvelle épouſe du Sauveur (dit » l'Hiſtorien) donna pour cet effet ſes pierre- » ries, en priant l'Évêque de la conſacrer à » ſon divin époux, à qui elle vouloit offrir » un holocauſte de ſon âme & de ſa per- » ſonne. »

L'Egliſe fut enfin finie & conſacrée par l'Evêque de *Laon*, ſous le nom de *Notre-Dame de Lieſſe.*

« Ce Temple merveilleux & divin édifice,
» Reçoit des Pélerins les vœux & ſacrifices ;
» Et c'eſt de ce ſaint lieu qu'a voulu faire choix
» La mère du grand Dieu qui règne ſur les Rois ! »

Quant aux miracles qui, depuis l'an 1134, ſe ſont opérés dans cette Egliſe, on les dit innombrables

innombrables, au point qu'il eſt, dit-on, à croire que la glorieuſe mère de Dieu n'a voulu être mère de miſéricorde qu'à *Lieſſe*.

N. B. Le livre d'où cette relation eſt tirée, a été réimprimé peut-être pour la vingtième fois, à Paris, chez *Vincent du Moutier*, en 1672, avec approbation & privilége du Roi.

Origine de l'Abbaye de St. Guiſlain *en* Haynault. (1)

Jules Céſar, après la conquête de la Gaule Belgique, & la défaite preſque entière des *Nerviens*, voulant avoir dans le *Haynault* un lieu fortifié pour y faire hyverner une partie de ſes troupes, choiſit l'endroit où eſt maintenant la ville de *Mons*. Ce n'étoit alors qu'une petite montagne entourée de rivières & de marais, & ſur ſon ſommet on voyoit

---

(1) *Par le chevalier* d'Albert, *depuis prince de* Grimbergue.

un temple dédié à *Pan*, dont la montagne dite *Panisella* portoit le nom.

César y bâtit un château, & y plaça *Quintus-Guilenſis-Cicero*, avec la ſeconde légion nommée *Aquila*; la première fut avec *Cayus* dans le pays de *Térouenne*, & les autres en différens poſtes des environs.

Cet établiſſement des quartiers étant fait, *Ambiorix* vint pendant l'hyver aſſiéger *Quintus-Guilenſis-Cicero*; *Céſar* qui en fut averti vint le ſecourir, combattit les barbares & les défit au point qu'ils laiſſerent environ ſoixante-mille hommes ſur le champ de bataille, ainſi que lui-même le dit dans ſes *Commentaires*.

Quintus-Guilenſis-Cicero n'appréhendant plus rien de la part des ennemis de Rome, ne ſongea déſormais qu'à aſſurer ſes plaiſirs, comme il avoit fait la gloire de l'Empire. Il fit, pour cet effet, élever à deux mille de *Mons*, une maiſon ſuperbe, dont on voit encore les ruines reſpectables, & ſur-tout des jardins dont les acceſſoires & autres avenues, font aiſement juger du caractère auſſi magnifique que voluptueux de celui qui les avoit ordonnés.

Dans l'étoile que formoient les allées, étoit un monument. On voit encore ſur ſes débris,

une épitaphe, marquée au coin de l'antiquité; & que j'aurois cru profaner en la rapportant dans une autre langue, & dans d'autres termes que ceux où je l'ai trouvée :

D. M. S.

Heus viator miraculum
Si lubet cogito.
Fuit
Et vir & mulier,
Et Amata, & Amator,
Et juvenis & puella,
Et anus & ſenex,
Et omnia.
Sublatus
Nec fame, nec ſaturitate,
Nec ferro, nec veneno,
Nec æſtu, nec frigore,
Nec Baccho, nec Venere,
Sed omnibus.
Omnium
Perpetuæ voluptatum memoriæ
Cauſa,
Hic propter viam poſitus,
Eſt dicant prætereuntes,
Neque mœrentes,
Neque hilares,
Neque flentes,
Neque gaudentes,
Quint. Guilenſ. *Cicero*
Valè.

A deux jets de pierre, derriere ce tombeau, on découvre une colonade en forme de croiſſant, à moitié ruinée, de même que le bâtiment qu'elle ſoutenoit. Le portail conſtruit de marbre *Cariſte*, réſiſte encore à l'outrage des tems. On remarque entre des colonnes de marbre de *Paros*, les veſtiges d'autant de Statues ſur leurs bâſes qui en rempliſſoient les eſpaces; ſur le chapiteau de ce portail paroît l'Aigle Romaine; & le frontiſpice eſt orné de la figure de *Mercure*, avec cet air riant qu'il étoit accoutumé de prendre quand *Jupiter* le faiſoit deſcendre ſur la terre pour le bonheur des mortels; & au bas ſont écrits ces mots:

Ici la volupté préſide;
Mortel, entrez dans ce Palais;
Suivez le penchant qui vous guide:
Vos vœux y ſeront ſatisfaits.

La Raiſon qui vous embarraſſe,
N'y contraindra point vos déſirs:
Tous les momens que l'on y paſſe,
Y ſont marqués par les plaiſirs.

Soucis fâcheux, peines cruelles,
Gardez-vous d'en troubler la paix;
Et vous chagrins aux noires aîles,
Ne vous y préſentez jamais.

Après cette pompeuse & poétique description, que nous avons pourtant cru devoir abréger pour en venir plutôt au fait, l'Auteur dit:

« Voilà ce que l'hiſtoire & mes yeux m'ont » appris touchant l'antiquité du lieu, maintenant nommé Saint-*Guiſlain* ; mais un manuſcrit rare, que le haſard a fait tomber entre mes mains, m'a inſtruit à fond des raiſons & de la maniere dont ce nom a paſſé juſqu'à notre tems. Vous y découvrirez d'abord la fourberie des premiers Religieux qui s'y étoient établis ſous le nom de *Chanoines* ou *Clercs de commune vie*, dans l'Abbaye qui fut fondée. Leur exemple vous prouvera comme de tous tems la religion n'a ſouvent ſervi, tant chez les Payens que chez les Chrétiens mêmes, qu'à voiler toutes leurs paſſions, & qu'à ne les montrer au public que ſous l'image des vertus.

Quintus-Guilenſis-Cicero, auſſi amoureux, en effet, que religieux en apparence, & auſſi capable d'expédition en amour, que de zèle ſpécieux en fait de religion, n'inſtitua les fêtes dont nous avons parlé en l'honneur du Dieu *Priape*, que pour raſſembler chez lui tout ce qu'il y avoit de filles & de femmes aimables dans le pays.

Un nommé *Guiſlain*, Grec de nation, inſtruit de la conduite du Romain, dont le haſard lui avoit fait porter le nom, comme la nature lui en avoit donné les inclinations, voulut, dans la religion romaine qu'il profeſſoit, & ſous la forme de ſes myſteres, profiter de la crédulité des peuples de ce pays, pour leur perſuader ſon illuſtre & ancienne origine, & pour jouir, par ce moyen, de tout ce qui pouvoit flatter le plus ſes voluptueuſes inclinations.

Mon manuſcrit rapporte qu'à ce deſſein, il s'établit du tems du roi *Dagobert*, dans le même lieu que *Quintus-Gúilenſis-Cicero* avoit choiſi pluſieurs ſiécles auparavant, & qu'il y fit un grand nombre de miracles.

Il ſuppoſa, par exemple, celui d'un *Ours*, qui étant chaſſé par le Roi, s'étoit retiré dans ſa cabane, ſans lui faire aucun mal. Son deſſein étoit de faire voir la grande conformité qui ſe trouvoit entre ſon aventure & celle de *Quintus-Guilenſis-Cicero*, qui avoit effectivement eu autrefois un dangereux & rude combat avec un *Ours* des plus formidables.

Auſſi ordonna-t-il, en mourant, à ſes diſciples, de nourrir un Ours dans le monaſtère, en mémoire du prétendu miracle opéré

par le ciel en sa faveur. Il voulut également qu'ils y eussent toujours une Aigle vivante, bien moins en mémoire de celle qu'il prétendoit l'avoir autrefois nourri dans un désert, qu'en faveur de l'Aigle Romaine, que son prétendu parent *Quintus* avoit placée sur le portail de sa maison de campagne, en qualité de commandant de la légion *Aquila*.

L'établissement enfin d'un monastere de jeunes demoiselles que Sainte *Waudru*, dont *Guislain* étoit le directeur, fonda à sa persuasion, dans un lieu solitaire alors appellé *Château-Lieu*, & où depuis on a bâti la ville de *Mons*, nous prouve bien clairement que le même penchant au plaisir, qui avoit autrefois porté *Quintus-Guilensis-Cicero* à instituer des sacrifices à *Priape*, avoit inspiré à *Guislain* l'assemblage de ces jeunes filles, dont le monastère étoit sous sa direction : de sorte que, suivant mon manuscrit, les aventures, les mœurs & les inclinations de ce *Guislain*, sont en tous points semblables à celles de *Quintus-Guilensis-Cicero*.

Mais une preuve encore plus forte & plus inconteſtable de l'irrégularité des mœurs des anciens Moines de cette Abbaye, c'est que l'histoire nous apprend que depuis la mort

de *Guiſlain*, toutes les femmes et filles que l'on vouloit marier, & ſur-tout les femmes ſtériles, accouroient en foule pour lui apporter leurs offrandes, & toucher le corps de ce prétendu ſaint, dans la pleine confiance d'engendrer promptement; à quoi les Moines d'alors s'occupoient de toutes leurs forces pour imiter les vertus de leur illuſtre Fondateur.

De ſorte que *Rogénier*, deuxieme du nom, Comte *de Mons*, informé de ce groſſier abus, ainſi que du peu de piété & de religion de ces Moines, traita avec *Saint Gérard*, Abbé de *Broigne*, perſonnage de très-ſainte vie, ſur la réformation de cette Abbaye; & qu'en conſéquence, les religieux de l'Ordre de *Saint Benoît* y furent introduits en l'an 930, & embraſſerent la réforme.

Depuis lors la vie de ces nouveaux Religieux a toujours été auſſi pieuſe & réguliere que celle de leurs prédéceſſeurs avoit été diſſolue & peu conforme à leur état.

Quant au Monaſtère de *Sainte Waudru*, les jeunes Demoiſelles qui l'y avoient ſuivie, embraſſerent auſſi par la ſuite, la règle de *Saint Benoît*; & *Sigebert*, Roi d'*Auſtraſie*, augmenta conſidérablement leurs revenus. Mais depuis pluſieurs ſiècles, ce même Mo-

nastère a été changé en un très-illustre Chapitre de trente Chanoinesses, lesquelles, avant que d'y pouvoir être admises, doivent faire preuves de seize quartiers de Noblesse.

N. B. *Un Tableau du ci-devant Maître Autel de l'Eglise de S. GUISLAIN, représentoit, dit-on, l'un de ses plus singuliers Miracles, sur lequel on a fait le Conte suivant :*

Astaroth & *Guislain*, l'un Diable & l'autre Moine,
Disputoient un jour fortement ;
(La chose arrive rarement,
Car il n'est plus de S. *Antoine* ;
Qu'un Démon tente vainement :
Moine & Diable aujourd'hui s'accordent aisément.)

Le sujet de cette querelle,
Venoit pour une ma... relle,
Qu'on voyoit gissante en son lit ;
Toute prête à rendre l'esprit.
Le Diable prétendoit qu'on lui livrât cette âme ;
Très-digne, disoit-il, de l'éternelle flâme.
Il alléguoit mille forfaits
Que la péchereſſe avoit faits :
Cent & cent filles débauchées ;
D'autres avant terme accouchées, &c.

Guislain répondoit là-dessus :
« La vieille a dit son *in manus*,
» Et meurt en bonne pénitente :
» Dès-là, de ton Enfer elle doit être exempte. »

Après avoir bien disputé ;
Et long-temps en vain contesté ;
Le Diable, se fiant en son adresse extrême :
« *Raflons* (dit-il) à qui l'aura :
» La fortune en décidera. »
» Pourquoi tous les plaideurs n'en font ils pas de même ?
» Tope (lui dit *Guislain*)... Tirons la primauté ?. »
Chacun tire de son côté :
Par malheur elle écheoit au Diable,
Qui jette trois *six* sur la table,
Et dit, d'un ton railleur : *Guislain*, j'en ai beaucoup !
« Malgré son *in manus* la vieille sera nôtre. »
—Voyons (lui dit *Guislain*) il faut finir le coup :
» Peut-être qu'à ce jeu j'en sais autant qu'un autre... »

Il ramasse les dez, les met dans le cornet....
Il tire.... & fait *rafle* de sept...
Cette rafle a de quoi surprendre ;...
Mais rien n'est impossible aux élus du Seigneur.

Dans le sombre manoir la vieille alloit descendre,
Sans un miracle en sa faveur :
Guislain l'obtint ; le fait est facile à comprendre.
Notre Saint fut canonisé,
Après une assez longue vie ;
Et l'on donna son nom à l'Abbaye.
Là, l'on voit ce tableau, d'un gothique dessin ;
Représentant un Diable appuyé sur sa main,
Qui regarde trois dez avec une lunette :
En habit Monachal on a peint S. *Guislain* ;
Et la vieille en sale cornette.

LE PÉLERINAGE A NOTRE-DAME DE CHARTRES,

Conte ancien.

Un jour la Roine de France,
Se mit à beaux pieds ſans lance,
En chemin dévotement,
Cheminant tout doucement
Vers la *Beauce* fit voyage,
Pour un ſaint pélerinage ;
Et trouva, chemin faiſant,
Très-gentille villageoiſe,
A qui, de façon courtoiſe,
Elle dit, en la baiſant :
« D'où venez-vous donc, la Belle ? »
—De *Chartres* (répondit-elle) ;
Ajoutant : « & vous auſſi,
» A pied, noble damoiſelle, »
» Où donc allez-vous ainſi ? »
—A *Chartres*, porter un cierge,
« A la ſainte & bonne Vierge,
» Pour obtenir des enfans :
» Femme étant depuis dix ans,
» Non encore ſurannée,
» Je voudrois avoir lignée !.. »
—Hélas ! (répondit d'abord
La Villageoiſe à la Roine,)
« Madame, le grand Chanoine
» Qui les y faiſoit, eſt mort ! »

LETTRE A M. D. L. P.***

Contenant quelques ſingularités, relativement à l'Abbaye de Corbie.

A Paris, le 1er Juin 1790.

Pendant un voyage que je viens de faire en Picardie, mon cher ami, j'ai eu occaſion de paſſer une journée à Corbie. Cette ville, diſtante d'*Amiens*, d'environ quatre lieues, eſt petite, mal-bâtie, ſans commerce, & par conſéquent pauvre.

J'en ai viſité l'Abbaye : c'eſt autre choſe. Là, j'ai compris que l'indigence du peuple étoit une conſéquence naturelle & néceſſaire des richeſſes de *MM. les Bénédictins*, qui poſſèdent tout le territoire.

Un bon Religieux à qui je demandai quels étoient les moyens de ſubſiſtance de la ville de *Corbie*, me répondit : « Nous employons » un tiers des Habitans, à nos travaux; nous » nourriſſons, par charité, un autre tiers; & » le dernier tiers nous vole tout ce qu'il peut ».

L'ingénuité de cette réponſe fait l'éloge du cœur des Moines, qui, en effet, pourvoient

directement & indirectement à la subsistance de cette Cité entière. Mais quelle subsistance !. Mais de cette opulence dont le superflu peut nourrir une ville, résulte-t-il moins l'inconvénient aussi impolitique qu'immoral d'une population composée de malheureux journaliers, de mendians et de voleurs ?

La bienfaisance des Religieux est louable, sans doute : mais l'humanité gagneroit incontestablement à n'en avoir pas besoin ; et faire cesser l'opulence Monachale, n'est-ce pas faire infailliblement cesser le besoin forcé qu'a le peuple de ses aumônes ?.. Car enfin, secourir la misère qu'on a causée, n'est-il pas un acte plus prudent qu'un effet méritoire ?.. Un meilleur ordre de chose est aussi possible que désirable. C'est ce dont s'occupe l'Assemblée Nationale, tandis que les bigots & autres ennemis du bien public crient au scandale & à l'anathême.... Mais Dieu & les Prêtres, la Religion & les Richesses immenses du Clergé, sont tellement & depuis si long-tems identifiés par le Fanatisme, que la décomposition en sera bien difficile !

Je me livrois à ces réflexions, quand en me promenant dans un Cloître gothique, & abandonné à la sépulture des Religieux dont je lisois les épitaphes, je me vis frappé de

surprise à la vue d'un monument très-singulier !.. Après un examen aussi long que détaillé, je vais essayer de vous en faire la description la plus exacte : « Un bas-relief, sculpté en » pierre, de sept à huit pieds de haut, sur » trois à quatre de large, est scellé dans les » murs de ce Cloître funéraire ; au haut » duquel est un tableau où se lit la sentence » suivante :

» *Proprio filio non pepercit Deus, sed pro* » *nobis tradidit illum* ».

J'ignore, mon cher ami, si par *pro nobis* veut dire *pro nobis hominibus*, ou *pro nobis Monachis ;* & la suite de cette description vous laissera dans le même doute.

« Sous cette Sentence est représenté un pressoir d'un méchanisme ingénieux, plus simple & plus sûr que nos pressoirs à vis. . . . Au lieu de la vis, la force pressurante est le poids du corps mort de *Jésus-Christ*, étendu sur la lourde pierre de son tombeau. Des Moines, encapuchonnés, portent le raisin, le mettent sous le pressoir, & veillent à l'opération du pressurage.

» Au-dessous du pressoir, d'autres Moines, également encapuchonnés, reçoivent dans des aiguières le jus des raisins coulant par la rigole,

& le verſent au moyen des entonnoirs dans pluſieurs gros tonneaux.

» A côté de ces entonnoirs, & ſur le même plan, ſont repréſentés deux figures de Rois ou Princes, couronnés de fleurs de lys, dans une attitude froide & ſtupide, avec le dos tourné aux entonneurs, comme pour ne pas porter ſur l'opération du preſſurage, des regards profanes : & attendu que leurs têtes ſont ſur un plan plus bas que celles des entonneurs, ils ſemblent être à genoux, & implorer probablement du Ciel l'abondance de la vendange. »

Entre le preſſoir & les tonneaux, on lit :

Sanguis X. P. I. Jeſus, eſt pro nobis;
1379.

Au bas du Tableau :

Deo fructus tribuenti nobis.

Sur quoi je demande encore ſi c'eſt *ſuis hominibus* ou *ſuis Monachis ?*

Au reſte, ce monument exiſte encore, &

bien conservé. . . . Je l'ai vu, moi sixième, la semaine dernière. Mais peut-être, après cette lettre connue, la prudence le fera-t-elle disparoître.

L'Abbaye de *Corbie*, l'une des plus riches possessions de l'ordre *de Saint Benoît*, n'est que de la seconde classe, & ne vaut guère qu'environ 300 mille livres de rentes, dont 200 pour M. l'Abbé, qui n'y a jamais mis le pied, mais qui n'en connoît pas moins les fermiers & les baux, considérablement augmentés de prix depuis peu d'années. Cent mille livres seulement restent à 18 Religieux, qui, par une sage économie, trouvent le moyen de salarier un tiers, de nourrir par charité un autre tiers, & d'être volés par le dernier tiers des habitans de la Ville, sans que la pitance conventuelle puisse être taxée d'être trop frugale.

Quant à la manse abbatiale & ses fruits, ils sont dès long-tems dévolus à Nosseigneurs les Archevêques de Sens. Ce petit secours de 200 mille livres de revenu a paru nécessaire & dû à la dignité, ainsi qu'à l'entretien honnête d'un Prélat décoré de la pourpre Romaine, dont l'Archevêché ne vaut guère annuellement

nuellement que quelques centaines de mille livres.

Il eſt vrai que le Cardinal de *Luynes*, Archevêque de *Sens* & Abbé de *Corbie*, répandoit ſur cette pauvre & petite Ville de grands bienfaits : auſſi ſa mémoire y eſt-elle bénite ; & les habitans le pleurent d'autant plus amérement, que depuis la perte qu'ils ont faite de ce charitable Prélat, ils n'ont reçu de perſonne aucune eſpèce de conſolation, ni temporelle ni ſpirituelle.

Au reſte, mon cher ami, ſi je me ſuis permis quelques réflexions ſur les Moines, je me les interdis du moins ſur Noſſeigneurs les Abbés pourprés : elles ſeroient, ſans doute, à leurs yeux, attentatoires à la Religion même !

Au ſurplus, ſi la révolution Françaiſe eſt maudite par le haut Clergé, ainſi que par l'Ariſtocratie, il ne paroît pas encore qu'elle le ſoit par le Ciel : car ſa Providence n'éclata jamais avec plus de magnificence & de fécondité que dans cette année de malédiction. Quarante lieues, en ligne directe, que j'ai parcouru dans mon voyage, étalent, dans tous les genres, une richeſſe qui ſemble annoncer que le Ciel, comme notre bon Roi, ſanc-

tionne les décrets de notre Assemblée Nationale !

Je suis toujours, mon cher ami, &c.

D. C * * *.

FÊTE CHAMPÊTRE MONACHALE.

Les *Bernardins* (1), que leur Fondateur avoit d'abord nichés au milieu des forêts, après les avoir défrichées, tant pour leur utilité que pour leur profit, ont trouvé le secret de peupler, peu-à-peu, leurs sombres déserts, & de transformer leurs cellules en des palais superbes, dont le faste & la magnificence font souvent honte à ceux de nos Princes mêmes : aucunes de leurs maisons enfin ne ressentent ni la pauvreté, ni les austérités que l'exemple de leur Fondateur leur avoit prescrites. Si l'on y voit encore, seulement pour la forme, une espèce de Chœur dans le délabrement, auquel, par respect pour leur

---

(1) *Dit l'Auteur de cet article.*

vénérable ancienneté, on n'a pas jugé à propos d'ajouter aucun ornement moderne, leurs appartemens, au contraire, ſont magnifiques, & l'on *ne peut* plus commodes. Les cuiſiniers les plus fins ſont employés à ragoûter les pieux Solitaires; & ſous prétexte d'hoſpitalité, on y traite ſplendidement les profanes de tout ſexe : on y joue, on y danſe; & tandis que les uns s'amuſent au dedans, à goûter les tranquilles plaiſirs de la table, du jeu, & de la converſation la plus gaie, les autres vont à la pourſuite des bêtes fauves, tâcher de regagner un peu d'appétit pour un ſouper auſſi ſomptueux que délicat, qui les attend.

Entre pluſieurs parties de plaiſirs que j'ai faites, tant à la ville qu'à la campagne, je n'en ai jamais trouvé de comparable à celle que le haſard me fournit autrefois, en allant aux *Eaux de Bagnières* : j'accompagnois un homme de naiſſance, & de mes bons amis, qui, par ordre de la Faculté, avoit entrepris ce voyage.

Prêts à terminer notre courſe, la nuit nous ſurprit à deux lieues de cette Ville. Notre guide, qui n'avoit guères fréquenté cette route, vint à s'égarer de façon que prenant un chemin

pour l'autre, nous nous trouvâmes insensiblement engagés dans la forêt. L'embarras n'étoit pas petit; nous avions beau tourner & retourner, nous ne découvrions rien qui pût nous faire espérer un gîte ; lorsqu'une symphonie éclatante vint subitement frapper notre oreille. Nous y prêtâmes toute notre attention; & tâchant de diriger notre marche vers l'endroit d'où elle partoit, notre surprise ne fut pas médiocre de nous trouver à quelques pas de-là dans un vallon des plus riants, coupés par des ruisseaux, dont le doux murmure sembloit vouloir répondre aux accens mélodieux qui continuoient toujours de se faire entendre à mesure que nous avancions. Si nous eussions été gens à *Fées*, nous aurions facilement cru que c'étoit là quelque fête dont ces antiques Dames régaloient quelques-uns de leurs favoris. Mais nous en vîmes bientôt une en réalité ; ce qui nous fit d'autant plus de plaisir, que nous nous y attendions le moins.

C'étoit le Prieur d'un Couvent de B***, à la tête de sa Communauté, qui donnoit une fête champêtre à tous les Gentilshommes & Dames de son voisinage.

Son Couvent, nommé l'*Echelle-Dieu*, étoit précisément situé au milieu du vallon. Figurez-

vous la *Vallée de Tempé*, dont les Romans nous disent tant de belles choses, & vous aurez quelqu'idée tant des beautés que des charmes de cette solitude ! Aussi étoit-ce le rendez-vous ordinaire de tout ce qu'il y avoit de plus noble & de plus distingué dans l'un & l'autre sexe, à plus de dix lieues à la ronde.

Le Prieur, qu'on disoit homme de naissance, n'eût pas plutôt appris notre aventure, qu'il envoya son Intendant nous prier de venir droit au Monastère ; & nous y mettions pied à terre, quand nous le vîmes paroître lui-même. Après les civilités ordinaires, il nous conduisit à un appartement commode, pour nous délasser un moment. Cela fait, nous fûmes invités à prendre part à la fête, qui se faisoit dans un bosquet situé au bord d'une petite rivière.

Nous y trouvâmes chaque arbre chargé de lampions, ce qui offroit à la vue le spectacle le plus agréable. Plusieurs tables étoient couvertes des mêts les plus exquis. Tout autour étoient nombre de Messieurs & de Dames. Chacune étoit présidée par des Moines, de bonne mine, qui en faisoient, on ne pouvoit mieux, les honneurs, & chaque santé étoit célébrée au bruit d'une éclatante symphonie :

auſſi ce joyeux repas dura-t-il juſques vers deux heures après minuit.

Rien ne me paroiſſoit plus ſingulier que de voir ces égrillards de Moines, repliant & retrouſſant leur froc, ſe donner, à l'envi, les mêmes airs de nos plus brillans & plus légers petits-maîtres ! . . . Mais ce qui me ſcandaliſa fort, fut d'entendre, à minuit, ſonner *Matines*, & de voir tous ces *Frocards* rire, en goguenardant ceux qui ſembloient les avertir que ce ſignal les appelloit au chœur. Je croyois que leur Supérieur leur impoſeroit du moins ſilence ſur cet article. Mais, point du tout : ce fut celui qui le premier les mit en train, & cela en faveur de la fête du Saint dont il portoit le nom.

Le feſtin fini, on commença une eſpèce de bal, qui fut ouvert par M. le Prieur, avec la Dame la plus diſtinguée de la compagnie. De-là chaque Moine choiſit ſa belle ; & avec le vin qu'ils avoient dans la tête, vous les euſſiez vu caracoler, ſauter & cabrioler comme autant de ſatyres : n'oubliant ſur-tout jamais de terminer leurs danſes par des baiſers qui n'étoient rien moins que reſpectueux. Le jour étant venu enfin nous ſurprendre, les Dames fatiguées demandèrent à ſe retirer, & chacune

fut conduite dans les appartemens qui leur étoient destinés dans le Monastère.

Quant à nous, déjà très-fatigués de cette journée, n'aspirant qu'après le moment pour nous mettre au lit, & imaginant du moins avoir droit d'y compter fermement; jugez de notre surprise, en voyant arriver trois ou quatre jeunes Moines, suivisd'un Valet chargé de flacons !.... Ah ! ah ! (s'écrierent-ils) est-ce ainsi, » Messieurs? Est-ce ainsi que vous pretendez ter- » miner cette Fête?... Il n'en sera, de pardieu ! » rien, & vous l'acheverez, Messieurs; ou vous » nous direz en quoi nous avons mérité que » vous nous mépriſiez jusqu'à ce point »? Hélas ! nous eûmes beau supplier qu'on nous laissât goûter quelques heures de repos, il fallut enfin céder aux persécutions de ces jeunes ivrognes.

Sur quoi, la nape fut mise de nouveau; & à l'aide de nombre de rogâtons propres à exciter à boire, nous vuidâmes encore, j'ignore combien de flacons. La chose alla même si loin que nos persécuteurs n'en pouvant plus, demeurerent couchés les uns sur les autres sous la table, où nous les laissâmes, en nous hâtant de profiter de cette espèce de trêve pour nous

mettre au lit, où nous reſtâmes juſqu'après de midi.

Mon premier ſoin, en ouvrant mon rideau, fut de chercher à voir en quelle ſituation étoient nos égrillards.... Ils étoient disparus ; & en leur place j'en vis d'autres, qui n'attendoient que notre réveil, pour nous inviter : (diſoient-ils) à reprendre *du poil de la bête*..... Et qu'on juge ſi je pâlis, à la vue d'un déjeûner qui nous attendoit !.... Mais nous ne trouvâmes d'autres reſſources pour eſquiver cette nouvelle ſcène, que de feindre d'être malades. Ces derniers, ayant la tête moins échauffée que leurs confrères, entendirent raiſon ; de ſorte qu'au lieu d'un déjeûner en forme, nous fûmes régalés en thé, café au lait, chocolat, &c.

Nous allâmes enſuite à l'appartement du Prieur, tant pour le remercier, que pour prendre congé de lui, étant très-réſolus d'arriver le plus promptement poſſible à *Bagnières*.

Après mille inſtances de ſa part pour nous retenir encore, du moins ce jour-là, il ne conſentit enfin à notre départ, que ſous condition que le ſyndic du couvent nous conduiroit juſqu'à la grande route.

Chemin faiſant, nous eûmes la curioſité d'interroger notre conducteur ſur les revenus de ce

Prieuré. Ils me parurent incroyables : « outre » qu'ils étoient ſeigneurs hauts-juſticiers de plus » de trente Bourgs ou Villages, ils poſſédoient » encore, en propre, beaucoup de Vignes, » de Prairies & de Bois, dont le produit au- » roit ſuffi pour entretenir une petite armée »! Auſſi le Prieur étoit-il regardé comme une eſpèce de petit ſouverain ; ſur-tout étant, ainſi qu'il l'étoit, en effet, ſoutenu par ſes Moines.

Celui qui étoit en place, s'y maintenoit malgré le Général de l'Ordre, qui déjà en avoit nommé deux fois un autre pour le remplacer. Mais cet autre avoit eu beau ſe préſenter, les portes lui avoient été fermées ; & très-ſérieuſement menacé d'un mauvais tour qu'on lui préparoit : il s'étoit enfin déterminé à prendre le parti de céder à la force.

Sur quoi le Général, outré de voir ainſi ſon autorité mépriſée, avoit obtenu main-forte ; & après avoir trouvé un ſujet plus réſolu que le premier, l'envoya au Prieuré avec une eſcorte de plus de cent hommes. Celui-ci, fier comme un *Artaban*, vint, ſans autre cérémonie, ſe préſenter à la porte du monaſtère, & ſur le refus de l'y laiſſer entrer, l'aſſiégea dans toutes les formes.

Malheureuſement pour lui, notre Prieur averti

de sa marche, & en ayant fait part à ses amis, il vit dans le moment toute la Noblesse du Pays accourir à son secours. De sorte que l'assiégeant, qui ne s'attendoit à rien moins, se vit tout à coup assiégé lui-même avec sa petite armée. L'Assiégé, sur ces entrefaites, à la tête de ses Moines, & d'un grand nombre de domestiques armés de toutes pièces, fait une sortie subite, & met son adversaire entre deux feux. Celui-ci, à la vue des dangers qui le menacent, ne songe plus qu'à parlementer; & à l'exemple de *Pierre-le-Grand*, qui, en pareil cas, céda *Asoph*, & graissa la pate du grand Visir, il céda ses droits à son Antagoniste, graissa celle des sentinelles qui lui fermoient le passage, & évita le malheur de tomber entre les mains de son redoutable rival.

Après ce dernier éclat, le Général ne songea plus qu'à moyenner une espèce d'accommodement à la satisfaction du Prieur, qui nous régala si bien : c'est-à-dire, que moyennant quelques soumissions par lettres, qui furent faites de sa part aux Général, il fut confirmé solemnellement dans son poste.

*ÉPITRE A M. LE MARQUIS DE * * *, telle qu'elle devoit être présentée A L'ASSEMBLÉE des* NOTABLES, *& de-là aux* ÉTATS GÉNÉRAUX *en 1787;*

C'est-à-dire, avec les vers qui furent alors retranchés par LA POLICE.

LES TEMS SONT ARRIVÉS... CESSEZ, TRISTE CHAOS !

ENFIN Marquis, enfin l'instant arrive,
Où la Raison du préjugé captive,
Pour le bonheur de ce triste univers ;
(Grâce *à Louis* !) verra rompre ses fers !

Le laboureur père de l'abondance,
(Seul être actif qu'épouse l'indigence !)
Bientôt rentrant sous ses rustiques toits,
De ses travaux oubliant tout le poids,
Vivant enfin sous un ciel moins sevère,
Va dans son Roi reconnoître son Père.

Ciel ! quels transports ! ... A quel point satisfaits,
Ces malheureux, toujours si bons Français,
Vont célèbrer cette heureuse journée ?
Qui doit changer leur triste destinée,
Et quel plaisir pour leur auguste appui !
Ils expiroient, ils revivront par lui...

Il a parlé ... Tous les maux disparaissent ;
Moins surchargés, les opprimés renaissent ;
Le jour pour eux luit avec plus d'éclat :
Ils sont heureux ... Quel bonheur pour l'Etat !...
D'amples moissons nos plaines sont couvertes ;
Déjà l'hymen a réparé ses pertes ;
C'est à *Louis* qu'il a dû ce loisir :
Le tendre amour est enfant du plaisir ;
Et le plaisir naquit de l'abondance !

Mais, cher Marquis, je t'entends par avance :
Quoiqu'à bon droit pour ton Roi prévenu,
Ainsi qu'à moi son cœur te soit connu :
Comment (dis-tu) fera-t-il ce Miracle ?
—En le voulant... Je n'y vois d'autre obstacle,
Qu'un vain orgueil, d'antiques préjugés,
En droits prescrits par le tems érigés,
Qui d'un grand corps absorbant la substance,
Ont dans son sein fait germer l'indigence ;
Qui jointe au luxe, en énervant les bras,
Fut le tombeau des plus puissants Etats !..

Mais aujourd'hui, Marquis, lorsque la France,
Va dans son sein trouver sa renaissance ;
Mais aujourd'hui, quand du Peuple abattu,
Le souverain ranime la vertu ;
Lorsque l'espoir d'un moins dur esclavage,
Pour l'avenir réveille son courage ;
Qu'il comptera jouir de ses travaux ;
Quelle ressource ! et quels trésors nouveaux !

Jadis, Marquis, aux siècles d'ignorance,

Dès-là ; tremblant pour sa prééminence ;
Le haut Clergé (qu'élevèrent nos Rois)
A ce projet eût opposé ses droits ;
Que dis-je ?... Au seul soupçon de cette affaire,
Plus d'un Prélat, eût dit dans sa colère :
» Quoi ! tous égards pour nous sont-ils perdus ?
» Avec le peuple & les grands confondus,
» Libres, & faits pour nous taxer nous-mêmes ;
» Que deviendroient ces attributs suprêmes,
» Que de tous temps respectèrent nos loix ?
» Ainsi que vous nous dépendrons des Rois ?...
» C'est dégrader les modernes Apôtres :
» C'est voir en nous des sujets comme d'autres !

» Oublieront-ils, ces profanes mortels,
» Que les derniers suppôts de nos Autels,
» Du Sacerdoce offrant les moindres marques ;
» Sont au-dessus des plus puissans Monarques ?
» Qu'un sceptre enfin, quel que soit son pouvoir ;
» N'est qu'un Roseau, que brise l'Encensoir ! » (*)

Mais aujourd'hui, plus éclairé, plus sage,

(*) *On sait trop combien ces pernicieuses maximes ultramontaines des Papes* GRÉGOIRE *VII*, BONIFACE *VIII*, JULES *II*, *& autres, ont autrefois produit de maux, & fait couler de sang dans la Chrétienté, sur-tout en France : témoin les fureurs de* LA LIGUE, *qui ont coûté la vie à peut-être deux millions d'hommes, ainsi qu'à deux de nos Rois, & notamment au* GRAND *& à jamais regrettable, le bon* HENRI *IV !*

Le vrai Prélat tient un autre langage ;
Et distinguant d'avec le droit divin,
Ceux de l'Etat & ceux du Souverain ;
D'après le *Christ*, reconnoissant un Maître
Se croit encore Citoyen, quoique Prêtre.

Il sait qu'un droit suppose l'équité ;
qu'il n'en est point contre l'humanité ;
De quelque fard que le tems la vernisse ;
Qu'une injustice est toujours injustice ;
Que tout décele un principe mauvais ;
Et que l'abus ne prescrivit jamais.
Qu'un Prince, instruit, sans être sacrilége ;
S'il est nuisible, abroge un privilége ;
Que pour le Trône, ainsi que pour l'Autel,
Le premier droit, c'est le droit naturel :
Que ce droit est, *ce qui n'est point injuste.*

Sujet d'un Maître, aussi Chrétien qu'auguste ;
Il ne croit pas que ce don rétracté,
D'aucuns des Grands blesse la dignité :
Le bien public, qu'alors il favorise,
De tous les tems, fut le vœu de l'Eglise ;
Et de ce vœu tout mortel animé,
Sent d'autant mieux le plaisir d'être aimé !

Mais qu'a d'ailleurs le tribut, dans sa forme ;
De révoltant ? ... Rien est-il plus conforme
A l'équité, que nul des Citoyens
N'y soit soumis qu'à raison de ses biens ?

Si l'Indigent alors a moins à craindre ;
Si l'Opulent n'en est pas plus à plaindre ;
Si tout fardeau, lorsqu'il est partagé,
Devient moins lourd, à qui s'en voit chargé ;

Un Grand, qui croit l'Indigent ſon ſemblable,
Dans ſes refus ſera-t-il excuſable ?
Et de vains droits (qu'il devroit oublier),
Suffiront-ils pour le juſtifier ?
Fier de ſon rang, ſourd à la bienfaiſance,
Oſera-t-il alléguer ſa naiſſance ?
» C'eſt des Petits que naquirent les Grands :
» Sans les vertus eût-on connu les rangs ? (*)
» Tout change enfin... La loi change de même :
» Le bien public, & le pouvoir ſuprême,
» Aux vrais beſoins, forcés de ſe plier,
» Ont toujours droit de les rectifier. »

Ainſi parloit un Prélat, dont la France,
Connoît le zèle autant que la prudence,
Savant ſans faſte, à ſes devoirs bornés,
Peu courtiſan... dès-là très-peu prôné !
—Eut-il raiſon ? Peut-être : l'éloquence
N'eſt pas toujours ce qu'un bel eſprit penſe. :

(*) *Sera-ce hors de propos, que nous rappellerons ici le Couplet (aujourd'hui trop peu connu) de la célèbre* Madame *DESHOULIERES ?*

** Dieu même en a donné l'exemple :

Et antiquum documentum,
Novo cedat ritui.

La Rhétorique en vain vante ſes fleurs :
L'art de bien dire eſt de parler aux cœurs ;
Et l'équité, (dût ſa rivale en rire),
Sur eux encore a gardé quelqu'empire.

DE LA PLACE.

Air : *De Joconde.*

D'*Adam*, nous ſommes tous enfans ;
La preuve en eſt connue :
Ainſi tous nos premiers parens,
Ont mené la Charrue.
Mais las de travailler enfin,
Le long de la journée,
L'un a détalé le matin,
L'autre l'après dinée.

Le premier *Mars*, jour où l'Auteur ;
Votre très féal ſerviteur,
Atteint (grâce à la deſtinée !)
Sa quatre-vingt-unieme année.

Et dans ce cas, dira-t-on que les PREMIERS, *pour avoir moins long-tems travaillé, ont plus mérité que les* SECONDS ?

AUTRES

AUTRES PETITES PIECES.

Relatives à la conduite du HAUT-CLERGÉ, *dans les circonſtances préſentes.*

L'humble Religion, admiſe dans l'Empire,
Ne prétendit, d'abord, que ſauver & qu'inſtruire.
Mais le glaive, bientôt, ſecondant l'encenſoir,
Des Vicaires de *Chriſt* cimenta le pouvoir;
Et leur foudre, grondant, ſous le nom d'anathêmes,
En effrayant le Peuple, écraſa les Rois mêmes. *

» J'avois imaginé (dit un Empereur) que les Chefs des *Galiléens*, ſentiroient combien mes procédés ſont différens de ceux de mon

* Sans ouvrir, pour s'en convaincre, les Auteurs, même les plus modérés de l'HISTOIRE DE L'EGLISE, il ne s'agit, pour voir quel étoit déjà l'eſprit dominateur de ſes principaux membres, que de rapporter ici quelques fragmens d'un Edit de L'EMPEREUR JULIEN (*qu'ils qualifièrent d'*Apoſtat, *pour n'avoir pas voulu s'y ſoumettre*) *leſquels caractériſent à-la-fois ce Prince philoſophe, & l'humeur bilieuſe des trop zélés Prélats de ſon tems.*

prédéceſſeur, & qu'ils pourroient m'en ſavoir quelque gré. Ils ont ſouffert ſous ſon regne, l'exil & les priſons; & l'on a même paſſé au fil de l'épée, une multitude de ceux qu'ils appelloient hérétiques.... Sous le mien (au contraire) on a rappellé les exilés, élargi les priſonniers, & rétabli les proſcrits dans la poſſeſſion de leurs biens.

» Mais telle eſt l'inquiétude & la fureur de cette eſpèce d'hommes, que depuis qu'ils ont perdu *le privilège de ſe dévorer les uns les autres, de tourmenter également ceux qui ſont attachés à leurs dogmes, & ceux qui ſuivent la Religion autoriſée par les loix, ils n'épargnent aucun moyens, ne laiſſent échapper aucune occaſion d'exciter les révoltes ſans aucun reſpect pour nos Conſtitutions....* *

» Nous n'entendons pas, toutefois, (ajoute l'*Apoſtat Julien*) qu'on les traîne aux pieds de nos Autels, & qu'on leur faſſe violence...

---

* *Eh quoi!* (diſoit un bon DÉMOCRATE) *dès ſon admiſſion dans l'Empire, c'eſt-à-dire, dès le quatrieme ſiécle, ſi tel étoit déjà l'eſprit du Haut-Clergé Chrétien, eſt-il bien étonnant que de nos jours, il ſoit encore le même?*

quant au menu Peuple, il paroît que ce ſont ſes chefs qui fomentent en lui l'eſprit de ſédition; furieux, que ſont ces mêmes chefs, des bornes que nous avons miſes à leur pouvoir ! car les ayant bannis de nos Tribunaux, ils n'ont plus la commodité *de diſpoſer des Teſtamens, de ſpolier les Héritiers légitimes, & de s'emparer des ſucceſſions*..... C'eſt pourquoi nous défendons à ce Peuple de s'aſſembler en tumulte, & de cabaler chez ces Prélats ſéditieux.....

» Que cet Edit enfin faſſe la ſûreté de nos Magiſtrats, que les mutins ont inſultés plus d'une fois, & mis dans le danger d'être *lapidés par eux*...

» Qu'ils ſe rendent, paiſiblement, chez leurs chefs; qu'ils y prient, qu'ils s'y instruiſent, & qu'ils y ſatisfaſſent au culte qu'ils en ont reçu! Nous le leur permettons.

» Mais qu'ils renoncent à tous deſſeins & projets factieux!.. Car ſi leurs aſſemblées ſont pour eux une occaſion de révolte, ce ſera à leurs riſques & fortunes : c'eſt de quoi je les avertis...

» Peuples incrédules! vivez donc en paix... Et vous, Romains, qui êtes demeurés fideles à la Religion de votre Pays & aux Dieux

de vos Pères, ne persécutez point des voisins et des Citoyens dont l'ignorance est encore plus à plaindre que la méchanceté n'est à blâmer... *C'est par la raison, & non pas la violence, qu'il faut ramener les hommes à la vérité !* »

» Nous vous enjoignons enfin, à vous tous nos fidèles sujets, de laisser en repos les *Galiléens* ».

Tels étoient les sentimens de ce Prince, à qui l'on peut reprocher le Paganisme, *mais non l'Apostasie*; car on sait qu'il passa les premieres années de sa vie sous différens Maîtres, ainsi qu'en différentes Ecoles, & fit, dans un âge plus avancé, un choix (infortuné sans doute) puisqu'il se décida, malheureusement, pour le culte de ses Ayeux.

Une chose qui a droit d'étonner, c'est que les Ouvrages Philosophiques de ce savant Empereur soient parvenus jusqu'à nous. Ils contiennent des traits qui ne nuisent point, à la vérité du Christianisme, mais qui sont assez désavantageux à quelques Chrétiens de son tems pour qu'ils se ressentissent de l'attention singulière qu'ont eue les *Pères de l'Eglise*, de supprimer les Ouvrages de leurs ennemis.

Et c'est sans doute à l'exemple de ses prédécesseurs, que *saint Grégoire-le-Grand* avoit

adopté l'usage barbare qui l'animoit si vivement contre les lettres & les arts. Car, s'il n'eût tenu qu'à ce sévère Pontife, nous serions dans le cas des *Mahométans*, qui en sont réduits, pour toute lecture, à celle de leur *Alcoran*... quel ne devoit donc pas être, en effet, le tort des anciens écrivains aux yeux d'un homme, qui *solécismoit* par principes de Religion ? qui s'imaginoit qu'observer les règles de la grammaire, c'étoit soumettre *Jésus-Christ* à *Donat*, qui se croyoit enfin obligé, en conscience, de combler les ruines de la savante antiquité ?

PORTRAIT DU HAUT-CLERGÉ.

« Les Prêtres (dit *Voltaire*) ne sont pas ce qu'un vain Peuple pense :
» Notre crédulité fait *toute* leur *science*. »

En voici la preuve :

Eh ! ne les vit-on pas, en tout tems, en tous lieux,
Implacables tyrans, chez nos simples aïeux,
Prêchant, au nom du Ciel, les plus absurdes fables,
Consacrer chaque jour cent prestiges nouveaux ?
Et pour se rendre encor d'autant plus redoutables,
Etre à la fois pasteurs, pontifes & bourreaux ? *

---

* *Chez* le Peuple de Dieu *même*, *les exemples en sont trop connus pour qu'il soit besoin de*

SUR LE MÊME SUJET.

Memorandum :

« Je jouis (dit *Mitros*) eh ! que m'importe autrui ? »
« Pour soutenir des droits que le Ciel autorise,
» *Périsse tout plutôt !* .... c'est l'esprit de l'Eglise. » *
Boileau nous l'avoit dit... Tout le prouve aujourd'hui !

---

les citer. Mais chez les Grecs, *nation déjà aussi instruite que fameuse, quel empire n'avoient-ils pas pris sur le gros de la nation, lorsqu'on vit un éfronté Pontife, tel que* Calchas, *demander, au nom du Ciel, la mort d'une jeune Princesse, & qui plus est fille d'un Roi qui commandoit à tous les autres, pour appaiser la prétendue colère de Diane? Mais sans parler même de la pieuse*

* *Qui croiroit que les deux vers du milieu* de ce quatrain, *se trouvent dans la plûpart des éditions* DE BOILEAU, *imprimées avec* APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI, *& n'en ont été supprimés sous* LOUIS XV, *par MM.* LES CENSEURS ROYAUX, *que sans doute à la réquisition du haut-Clergé de France ?*

Nous en allons voir une preuve assez complette.

---

barbarie avec laquelle ces prétendus Ministres des vengeances célestes faisoient tout courber sous leur joug chez toutes les nations depuis connues ; arrêtons-nous uniquement sur les abominables atrocités qu'exerçoient les Druides *sur les malheureux & trop crédules Gaulois, nos ancêtres. Nous les verrons, avec horreur, sous prétexte d'appaiser leurs Dieux irrités, remplir des colosses ou mannequins d'osier, de deux, trois & quatre cens victimes humaines, y appliquer pieusement le fer sacré ; & pour empêcher que le Peuple ne fût attendri par leurs cris, danser eux-mêmes & faire danser l'assemblée générale au son des instrumens les plus bruyans, particuliérement consacrés à cette prétendue expiation publique.*

Et quelle âme la moins attroce, c'est-à-dire plus sensible que bien d'autres, n'a pas droit, en parcourant de tels tableaux, de s'écrier :

Quantum Religio potuit, &c.

RÉFLEXIONS PATRIOTIQUES,

Sur la protestation du HAUT-CLERGÉ, *contre le décret de l'Assemblée nationale du 27 Septembre* 1790, *quoique sanctionné par le Roi.*

Lorsque la nation, le droit, la raison même,
Quant aux loix de l'état, vous déclare sujets ;
Audacieux Prélats, pouvez-vous, désormais,
Prêcher encor sur eux votre empire suprême ?

RÉPONSE D'UN MAUVAIS PLAISANT.

Si l'on en croit, ou la fable ou l'histoire,
Le valeureux *Hercule* a jadis eu la gloire
De mettre à fin cent travaux éclatans.
— Soit.... Mais eût-il affaire au Clergé de son tems ? »*

* *C'est en partant de cette réponse digne de la gaieté Française surnageant encore aux circonstances présentes, que l'éditeur a écrit à un Évêque de ses amis, le billet suivant :*

J'attends ta réponſe, Prélat ;
Mais bien franche & préciſe :
« L'Egliſe eſt-elle dans l'état,
» Ou l'état dans l'Egliſe ?
Au premier cas, qui de vous tous ;
S'il connoît la juſtice,
Niera que l'état ait ſur vous
La ſuprême police ?

Il eſt vrai que la réponſe du Prélat eſt encore attendue. L'Editeur eſpère pourtant encore, au cas que ce même Prélat liſe avec quelque attention les courtes autorités ſuivantes qu'il vient de lui envoyer, le voir enfin revenir à réſipiſcence :

« Qu'y a-t-il donc, Monſeigneur, de plus aiſé, que de diſtinguer les choſes profanes d'avec les ſacrées ? les ſpirituelles d'avec les temporelles ? Peut-on perdre de vue la règle que *Jéſus-Chriſt* même a prononcée : *rendez à Céſar ce qui appartient à Céſar, & à Dieu ce qui appartient à Dieu ?* Règle courte, mais certaine ! .... Rien eſt-il, en effet, plus juſte que de voir les eccléſiaſtiques ſoumis dans les choſes qui regardent le gouvernement, aux Princes, aux Magiſtrats qui poſſèdent l'autorité ſur les choſes temporelles, & qui ont le pouvoir de régler les intérêts, tant du général que du particulier ? ..... car (comme le

dit, très-ſagement, le célèbre *Optat* * : *l'Egliſe eſt dans la république, & la république n'eſt pas dans l'Egliſe.* Si toute âme y eſt ſoumiſe (dit Saint Bernard, écrivant à l'Archevêque *de Sens*) *LA VOTRE L'EST DONC AUSSI*, & *QUI TENTEROIT DE VOUS EN EXCEPTER, tenteroit de vous égarer. Saint Chryſoſtôme*, expoſant ce paſſage : *toute âme doit dépendre des Puiſſances ſupérieures*, dit, que cela doit être, *quand vous ſeriez Apôtre, Evangéliſte, Prophete, Prêtre & Religieux ; parce que cette ſoumiſſion n'eſt pas contraire à la piété. Je reconnois* (dit *Saint Grégoire-le-Grand*) *que l'Empereur eſt donné de Dieu, non-ſeulement pour commander des Soldats, mais auſſi pour gouverner les Prêtres.*

Le fondement de cette vérité, qu'une foule d'autres autorités également reſpectables pourroient appuyer, & que je vous épargne, eſt que la puiſſance eccléſiaſtique ayant pour unique objet les biens ſpirituels qui ne ſont

---

* *EVÊQUE DE MILEVE, & qui* (*ſelon St AUGUSTIN*) « *pourroit être une preuve de la vérité de l'Egliſe catholique, ſi elle s'appuyoit ſur la vertu de ſes* MINISTRES.

pas de ce monde, les Pasteurs ne peuvent se regarder comme en étant les maîtres par une propriété qui leur appartient; mais seulement comme Ministres & dispensateurs des dons que Dieu, qui est le seul maître de nos âmes, dépose entre leurs mains pour les distribuer en son nom, comme ses Vicaires & ses Lieutenans, à chacun suivant le degré qu'il possède dans la hiérarchie.

Je conçois pourtant, Monseigneur, combien il est d'abord accablant de se voir déchu du comble de puissance & de biens temporels dont jouissoit depuis si long-tems ce qu'on appelle le *HAUT-CLERGÉ*!.. Mais lorsque le bien général, & celui même de la religion l'exigent, au lieu de ne songer, dans son dépit, qu'à exciter le trouble & la révolte dans l'état, ne seroit-il pas plutôt de l'honneur d'un Prélat digne de l'être, de se soumettre à une Loi Nationale sanctionnée par le Souverain, & dont l'effet ne peut être que celui de ramener l'Eglise à sa destination primitive? Ne vaudroit-il pas mieux, dis-je, songer à se soumettre à cette même loi, & tâcher de mériter à la fois par sa soumission apostolique, l'estime & la vénération des

fidèles que la providence avoit confiés à vos soins ?

J'ai l'honneur, &c.

N. B. Nous ne pouvons, je crois, mieux terminer cette troisième lettre au très-recommandable Citoyen auquel elle est adressée, que par l'Epitaphe suivante, & qui, du moins à quelques égards, n'y paroîtra peut-être pas déplacée.

GRACES A L'ASSEMBLÉE NATIONALE !

Ou

Épitaphe du *HAUT-CLERGÉ FRANÇAIS.*

Deposuit potentes, &c.

C'est en faveur des morts, que nos simples aïeux,
Jadis bercés du prix de vos saintes prières,
En offrandes, obits & mille legs pieux,
Ont mis à l'hôpital tant de races entières !...
Par décret d'un Sénat, fait pour venger les Cieux ;
Pontifes redoutés, qu'engraissoient nos misères,
Tombant avec regret, peut-être sans remords,
Vous expirez enfin... le *jour des morts !*

N. B. Et à cette occasion, cinq choses au moins sont bien dignes de remarque :

1°. C'eſt que le jour même (2 nov. 1789) il y eut, à Paris, une éclipſe de lune.

2°. Que c'eſt un Prélat (M. l'Evêque d'*Autun*) qui a fait cette fameuſe *motion* contre ſon *ordre* même.

3°. Que c'eſt M. *Camus*, ci-devant *Avocat* du Clergé, qui occupoit le fauteuil de Préſident de l'Aſſemblée.

4°. Que c'eſt dans la ſalle de l'Archevêché de Paris, que cette *motion* a été décrétée.

5°. Choſe qui n'eſt pas la moins frappante, c'eſt que c'eſt à un Miniſtre d'état, *Proteſtant*, que ſont dues & la *convocation* & *l'organiſation* de l'auguſte Aſſemblée à qui ce beau Royaume opprimé aura dû ſa renaiſſance & ſa gloire!

D'après tout ceci, & ſur-tout d'après les trois célèbres journées (où Paris s'eſt vu ſi miraculeuſement ſauvé d'une perte preſque certaine) pourroit-on regarder comme bien ridicule, une *bonne âme* qui s'écrieroit : ô *providence !*

ANECDOTE MODERNE,

Galante & peu édifiante, qui vient de nous être envoyée.

On rit beaucoup à la Cour, vers la fin du règne de *Louis XV*, d'une plaiſanterie que s'étoit permiſe le Duc de *Choiſeul*, envers l'Evêque d'*Orléans*, alors chargé de la *feuille des bénéfices*, à un ſpectacle particulier que donnoit chez elle la comteſſe d'*Amblimont*.

Outre ce Miniſtre & pluſieurs autres grands Seigneurs, il s'y trouvoit pluſieurs Prélats reſpectables, du moins par leur caractère.

Avant la comédie, le Duc avoit prévenu quelques Actrices, du petit régal qu'il vouloit d'abord ſe donner à lui-même. Deux d'entre elles qui s'étoient pourvues d'habillemens d'Abbés, ſe préſentèrent, très-humblement, en cette qualité, à *Monſeigneur* de *Jarente*. Le Prélat (on le ſavoit) n'aimoit guères à rencontrer de ces *eſpèces* ſur ſon chemin, étant très-ſûr que c'étoit autant d'importunités à eſſuyer de leur part.

Ceux-ci pourtant, par leur figure intéreſſante & les grâces qui s'y trouvoient jointes,

attirerent bientôt ſon attention. Ils lui réciterent un compliment, très-bien tourné, en ſe préſentant à ſa *Grandeur*, comme deux jeunes candidats brûlant de ſe conſacrer au ſervice des Autels, ſe renommerent d'ailleurs de la protection & même de la parenté de M. le Duc de *Choiſeul*, qui n'étoit pas loin, & qui vint appuyer leurs hommages & leurs demandes. Le cœur du Prélat s'attendrit (par ſympathie ſans doute!) au point qu'il promit non-ſeulement tout ce qu'on voulut, mais que, par une faveur inſigne, il ne put ſe refuſer à donner l'accolade aux deux jeunes & charmans *Néophites*.

Mais quelle ſurpriſe pour ſa *Grandeur*! lorſque pendant le ſpectacle, qui ne tarda guères à s'enſuivre, il entrevit ſur la ſcène des figures très reſſemblantes à celles qu'il avoit ſi publiquement embraſſées.... Et quel ſurcroit d'embarras quand, dans une petite Parade où l'on peignoit adroitement ſon aventure, il ſe vit obligé de ſe reconnoître lui-même, & que des Couplets charmans ne lui laiſſèrent plus douter de la *Pièce* qui lui avoit été jouée!.....

Il ſe prêta pourtant, de bonne grâce, à la plaiſanterie, & même aux excuſes des deux jeunes Actrices, qui finirent par lui rendre

313

les baisers qu'il leur avoit donnés en qualité d'Abbés.

On s'étoit promis, entre soi, de ne point révéler ces *secrets de l'Eglise*, dont on avoit bien ri pendant le repas, & d'en faire mystère aux profanes. Mais il est à la Cour tant d'indiscrets, que cette Facétie ne tarda pas à percer dans le public, qu'elle amusa beaucoup aux dépens du vénérable & très-exemplaire Prélat.

De l'imprimerie de VEZARD & LE NORMANT, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois.